



Légende

- Limite communale
- Bâti durs
- Bâti légers
- Parcelles
- 01 : habitat urbanisé
- 02 : activité urbanisé
- 05 : loisirs, tourisme et équipements
- 07 : activité agricole
- 08 : espace naturel
- 09 : espace naturel littoral
- 10 : secteur de carrière, de traitement de déchets
- 11 : habitat à urbaniser (à court et long terme)
- 12 : activité à urbaniser (à court et long terme)
- Emplacement réservé

